

Formation des maîtres d'apprentissage dans la FPH

Exercer le rôle de maître d'apprentissage demeure une mission essentielle qui ne s'improvise pas. Il s'agit en effet de partager ses savoir-faire, d'accompagner la montée en compétences au plus près des besoins de terrain, d'aider l'apprenti à s'intégrer dans l'établissement. Pour accompagner son apprenti le mieux possible, le maître d'apprentissage doit prendre conscience de ses propres savoirs et savoir-faire, mettre des mots sur son expérience, bien communiquer, accompagner...La présente formation cible en conséquence l'ensemble des compétences nécessaires au plein exercice de cette fonction, et intègre, pour les maîtres d'apprentissage qui le souhaitent, un préparation et un accompagnement individualisé à la certification.

PUBLIC VISÉ :

➤ Tout personnel relevant de la FPH, accueillant ou étant amené à accueillir un apprenti.

ORGANISÉ PAR :

➤ Cadres en Mission Formation

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

➤ 7 à 15 participants

DURÉE :

Module 1 : 2 jours

PRÉREQUIS :

➤ Accueillir ou se préparer à accueillir un apprenti

CONTACT :

➤ Tél. : 05 49 61 44 46

Par.poitou@anfh.fr

OBJECTIFS

➤ Se préparer aux fonctions de maître d'apprentissage.

➤ Identifier le contexte juridique propre à l'apprentissage dans la FPH

➤ Module 1 :

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant.
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle.
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

➤ Méthodes pédagogiques participatives et interactives, en lien avec le contexte d'apprentissage

➤ Plan d'actions individuel

➤ Suivi post-formation : par mail, et entretien de suivi de 15 mn par participant.

PROGRAMME

MODULE 1 :

- Intégrer la posture et les compétences du

maître d'apprentissage :

10 séquences, sur deux journées de formation, en continu

:JOUR 1 :

Accueillir et faciliter

l'intégration de

l'apprenti/alternant

1. Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.
2. Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.
3. Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

4. Suivre le parcours avec le centre de formation.
5. Organiser le parcours au sein de l'entreprise.

:JOUR 2 :

6. Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage.

Participer à la transmission des savoir-faire et à

l'évaluation des apprentissages

7. S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.
8. Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
9. Évaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.
10. Élaborer son plan d'actions individualisé. Planification des entretiens de suivi et d'accompagnement